



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 19 décembre 2013** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Patrick CHAPUIS
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Claude DOUHAI
M. Jean-Paul HESSE
Mme Badiâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. André GERVAIS
M. Alain MILLOT
M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR

M. Christophe BERTHIER
M. Philippe DELVALEE
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Elizabeth REVEL
M. Georges MAGLICA
Mme Françoise TENENBAUM
Mme Nelly METGE
Mme Elisabeth BIOT
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY
Mme Lê Chinh AVENA
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Franck MELOTTE
M. Louis LAURENT
M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER

Mme Louise BORSATO
M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel FORQUET
M. Claude PICARD
M. Gaston FOUCHERES
M. Pierre PETITJEAN
Mme Claude DARCIAUX
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUDEMENT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD
Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Patrick ORSOLA
Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres Absents :

Mme Anne DILLENSEGER
Mme Michèle CHALLAUX

M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Madame Louise BORSATO ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

CONVENTIONS

- **le 27/11/2013** : Contrat de collecte et d'élimination des déchets issus de la crémation passé avec SAS Complexe Funéraire du Grand Dijon et la Société OrthoMetals B.V.
- **le 28/10/2013** : Avenant n°17 à la convention d'occupation précaire du 02 août 2010 passé avec ADEFO
- **le 24/10/2013** : Avenant au contrat de maintenance 40311564 concernant la porte du Cimetière Intercommunal passé avec la société KONE
- **le 24/10/2013** : Avenant au contrat de maintenance 40311564 concernant la porte S du Stade Colette Besson passé avec la société KONE

CONTENTIEUX

- **le 22/10/2013** : Arrêté désignant Maître BRULTET - Affaire MONCHAUX
- **le 22/10/2013** : Arrêté désignant Maître BRULTET - Affaire ROUBINEAU / SAINTOYANT

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
27/09/2013	Mme Marie-Ascencion THOMIN	1703	15	359,00 €
21/10/2013	Mme Angélique CAILLET	1689	15	625,00 €
03/10/2013	Mme Marie-Pascale GUILLERMAIN	1705	15	156,00 €
07/10/2013	Mme Nicole TRENTINI	1706	15	156,00 €
07/10/2013	M. Gérard JOUBERT	1707	50	520,00 €
08/10/2013	Mme Marielle LEGRAND	1708	15	156,,00
15/10/2013	M. Philippe SARAGAGLIA	1709	15	156,00 €
21/10/2013	Mme Gisèle HENOT	1710	15	156,00 €
14/10/2013	M. Jacques BINACCHI	299	6	342,00 €
22/10/2013	Mme Martine GUILLEMIN	1711	30	312,00 €
25/10/2013	Mme Francine LAUBRIET	1712	30	717,00 €
30/10/2013	Mme Arlette THOMAS	1713	15	156,,00
30/10/2013	Mme Michèle PAULUS	1641-A	15	179,98 €
02/11/2013	Mme Amandine LHAUMET	1714	30	312,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le Budget Primitif 2014 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour :
 - le budget principal ;
 - le budget annexe de la Décharge des Produits Inertes (DPI) et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ;
 - le budget annexe des transports publics urbains ;
 - le budget annexe du crematorium ;
 - le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères ;
 - le budget annexe du service de traitement des ordures ménagères ;
 - le budget annexe de la zone d'activités de Bretenière ;
 - le budget annexe du Groupe Turbo-alternateur ;
 - le budget annexe de l'assainissement ;
 - le budget annexe de l'eau.
- **de préciser** que chaque budget est voté au niveau du chapitre, selon les maquettes budgétaires jointes en annexe à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget annexe des transports publics urbains - Définition des méthodes d'amortissement des immobilisations - Ajustement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les catégories et les durées d'amortissement correspondantes applicables au budget annexe des transports publics urbains telles qu'elles figurent dans le tableau joint au présent rapport ;
- **de dire** que les subventions d'amortissements reçues et comptabilisées sur le budget annexe des transports publics urbains sont amorties sur la même durée que les biens qu'elles ont contribué à financer ;
- **de m'autoriser** à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Actualisation des autorisations de programme

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi définis.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Attribution de compensation pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de fixer les montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour 2014 comme suit :

Communes	AC 2014
AHUY	150 359 €
BRESSEY-SUR-TILLE	20 539 €
BRETENIERE	218 861 €
CHENOVE	6 759 107 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 886 515 €
CORCELLES-LES-MONTS	111 666 €
CRIMOLOIS	111 214 €
DAIX	382 601 €
DIJON	28 615 480 €
FENAY	42 159 €
FLAVIGNEROT	69 073 €
FONTAINE-LES-DIJON	673 177 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	23 325 €
LONGVIC	3 964 108 €
MAGNY-SUR-TILLE	44 610 €
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064 €
NEUILLY-LES-DIJON	41 662 €
OUGES	312 549 €
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115 €
QUETIGNY	4 356 610 €
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686 €
SENNECEY-LES-DIJON	118 535 €
TALANT	632 777 €

- de dire que, pour les communes de Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ces montants seront ajustés courant 2014 au vu du rapport d'évaluation des charges transférées de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

- de procéder à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter de janvier 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Attribution de compensation pour 2013 - Ajustement des montants pour Corcelles-Les-Monts et Flavignerot

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de reverser** les sommes de 11 633 € à Corcelles-Les-Monts et de 2 935 € à Flavignerot, correspondant à leur contribution au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, par le biais d'une majoration de même montant de leur attribution de compensation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dotation de solidarité communautaire pour 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les critères énoncés ci-dessus ;
- **de fixer** la répartition pour 2014 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	Part forfaitaire	DSC totale 2014
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 322 892 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Création d'un groupement de commande pour la conduite des études AVAP

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les communes de Brochon, Chambolle-Musigny, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis, pour les l'élaboration d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- **de désigner** la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature, de la notification et de l'exécution du marché ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - HABITAT et HUMANISME : acquisition-amélioration d'un logement PLAI 15 rue Nodot à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à Habitat et Humanisme la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt PLAI de 37 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement situé 15 rue Nodot à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - ORVITIS : Acquisition en VEFA de 13 logements PLS, 4 quai Charcot à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à ORVITIS la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de trois prêts PLS d'un montant total de 1 512 277 €, se décomposant en un prêt « travaux » de 631 112 €, d'un prêt « foncier » de 330 554 € et d'un prêt complémentaire de 550 611 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration de 13 logements situés 4 Quai Charcot à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ORVITIS et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - SCIC HABITAT Bourgogne - Demande de subventions PLH : acquisition en VEFA de 38 logements (14 PLUS, 12 PLAi, 12 PLS), 12 rue des Valendons à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 – 21004 DIJON cedex-, pour l'acquisition en VEFA de 38 logements BBC (14 PLUS, 12 PLAi, 12 PLS), situés 12 rue des Valendons à Dijon, **trois subventions d'un montant total de 440 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 182 000 € au titre des PLUS,
 - 222 000 € au titre des PLAi,
 - 36 000 € au titre des PLS.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention MDEF 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2014 de 400 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 9 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention Mission Locale 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2014 de 100 000 € à la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 9 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention Solidarité Femmes 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2014 de 4 000 € à Solidarité Femmes ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2014.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention LARPE 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2014 de 6 000 € à LARPE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2014.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention ADAVIP 21 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2014 de 4 000 € à l'ADAVIP 21 ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2014.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention ADIE 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'ADIE ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Grand Nord - Ecopôle Valmy - Déclaration de projet consécutive à l'enquête publique au titre de la déclaration d'utilité publique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de déclarer** le projet d'aménagement de la Zone d'aménagement concerté Ecopôle Valmy d'intérêt général ;
- **de solliciter** de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique de cette opération correspondant au périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté au profit de la Société Publique Locale « d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) concessionnaire de l'aménagement de cette opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro-Environnement agrOnov - Concession d'aménagement avec la SPLAAD - Avance de trésorerie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à la SPLAAD une avance de trésorerie de 1 850 000 € dont 1 000 000 € versé sur l'exercice 2014 et 850 000 € versé sur l'exercice 2015 ;
- **d'approuver** le projet de convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la SPLAAD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - Parc Valmy à Dijon - Compte de résultat au 30 juin 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Valmy à Dijon, arrêté au 30 juin 2013, établi par la SEMAAD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - Parc Valmy à Dijon - Avenant à la convention d'aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°3 à la convention public d'aménagement passées avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - Parc Valmy à Dijon - Avenant à la convention d'avance

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - Parc Mazen Sully à Dijon - Compte de résultat au 30 juin 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Mazen Sully à Dijon, arrêté au 30 juin 2013, établi par la SEMAAD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - Parc Mazen Sully à Dijon - Avenant à la convention d'aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°8 à la convention public d'aménagement passées avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - ZAC Extension CapNord à Saint-Apollinaire - Compte de résultat au 30 juin 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la zone d'activités « Extension CapNord » à Saint-Apollinaire, arrêté au 30 juin 2013, établi par la SEMAAD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - ZAC Extension CapNord à Saint-Apollinaire - Avenant à la convention d'aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°8 à la convention public d'aménagement passées avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Semaad - ZAC Extension CapNord à Saint-Apollinaire - Avenant à la convention d'avance

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAC Extension CapNord à Saint-Apollinaire - SEMAAD - Acquisition des équipements publics

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) les équipements communs compris dans la zone d'activités économiques « Extension CapNord » à Saint-Apollinaire, constitués de la voirie et du bassin de rétention, cadastrés section ZB n^{os} 290, 292, 294, 295, 299, 304, 305, 306, 309, 312, 318, 325, 328, 330, 335, 337 et 345 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 1 217 138,28 € TTC ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de Compétitivité SYSTEMATIC - Projet GINTAO - Soutien financier à l'entreprise dijonnaise PAGE UP

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra l'entreprise Page Up à hauteur de 40 000 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE, ci-annexé, sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et le partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PREMICE - Incubateur CEEI - Poursuite du soutien financier - Période 2014 - 2016

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association PREMICE, une subvention de 225.000 € au titre de 15 projets rentrés en incubation et en accompagnement sur l'agglomération, pour la période 2014 – 2016 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et l'Association PREMICE précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires au versement de cette somme globale seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Animation Pôle de compétitivité Vitagora - Demande de subvention 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association VITAGORA, une subvention de 60 000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2014 et pour l'organisation de son Congrès International 2014 ainsi que d'une nouvelle manifestation intitulée « attractivité grands comptes » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association Bourgogne Opportunités - Demande de subvention 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 30 000 €, afin d'accompagner financièrement le lancement de l'Association énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE "Les Négociales" - 25ème Challenge de négociation commerciale 2014 - Demande de subvention 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 3 500 € au Centre de Qualification de Dijon au titre de l'organisation du 25ème Challenge de négociation commerciale d'ordre national « Les Négociales » 2014 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra selon les conditions précisées ci-avant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Dijon Développement - Demande de subvention 2014 et renouvellement de la convention partenariale avec le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Développement au titre de l'exercice 2014, à 880 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois de mars 2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération, notamment la convention jointe ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 9 PROCURATIONS

34. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Dispositif Carteculture - Avenant à la convention cadre et à la convention adoptant le dispositif général de la Carteculture du 26 septembre 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à conclure avec les partenaires culturels nommés ci-dessus, et autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son dispositif général ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

35. EAU ET ASSAINISSEMENT Délégation du service public d'eau potable des communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon et Saint-Apollinaire - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le choix de retenir le candidat LYONNAISE DES EAUX comme délégataire en charge de la gestion du service de l'eau potable de Ahuy, Daix, Fontaine-Lès-Dijon, Hauteville- Lès-Dijon et Saint-Apollinaire ;
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de l'eau potable de Ahuy, Daix, Fontaine-Lès-Dijon, Hauteville-Lès-Dijon et Saint - Apollinaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

36. EAU ET ASSAINISSEMENT Délégation du service public d'assainissement des communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Ouges, Chenôve et Perrigny-lès-Dijon - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le choix de retenir le candidat LYONNAISE DES EAUX comme délégataire en charge de l'assainissement par voie d'affermage le territoire des communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Chenôve et Ouges ;
- **d'approuver** le choix de retenir l'option portant sur la réhabilitation du collecteur de Chenôve ;
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer le contrat de délégation de service public pour l'assainissement par voie d'affermage le territoire des communes de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Chenôve et Ouges ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

37. EAU ET ASSAINISSEMENT Communes de Bressey sur Tille et Chenôve - Convention à passer entre le Grand Dijon et la Ville de Chenôve - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Loi Maîtrise d'Oeuvre Publique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le projet de travaux de réseaux d'assainissement sur les communes de Bressey et de Chenôve, évalué à 465 000 € HT ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre la Ville de Chenôve et la Communauté d'Agglomération Dijonnaise pour :
 - la désignation comme maître d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise
 - la désignation comme maître d'œuvre des services de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise
 - la réalisation des études et travaux nécessaires à la mise en fouille commune du réseau communal avec le réseau communautaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application et l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** que le financement soit assuré sur les crédits inscrits au budget 2013 « eau et assainissement » ;
- **de solliciter**, auprès de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'une subvention à hauteur maximale de 30 % du coût des travaux HT et frais générés par ces interventions ;
- **d'approuver** la réalisation de cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, principes qui seront mentionnés dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

38. EAU ET ASSAINISSEMENT Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) - Actualisation des montants de la PFAC pour l'année 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'actualisation des modalités de calcul de la PFAC pour des eaux usées domestiques, telle que définit ci-après :

Diamètre du raccordement pour l'habitat par immeuble	Montant PFAC
Diamètre de 125 à 160 mm	1 539,70 €
Diamètre supérieur à 160 mm	3 299,35 €
Supplément par logement ou pour une extension générant des eaux usées supplémentaires	125,87 €

- **d'approuver** l'actualisation des modalités de calcul de la PFAC pour des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, telle que définit ci-après :

Diamètre du raccordement par bâtiment	Montant PFAC
Diamètre de 125 à 160 mm	1 539,70 €
Diamètre supérieur à 160 mm	3 299,35
Supplément par activité ou pour une extension générant des eaux usées supplémentaires	125,87 €

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

39. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de rétrocession relative aux réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eau potable - Délégation de signature au Président du Conseil de communauté

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention au nom du Grand Dijon, et ce pour l'ensemble des projets urbains en cours ou à venir, et nécessitant ce type de convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

40. ENVIRONNEMENT Présentation des comptes-rendus annuels 2012 des trois DSP réseaux de chaleur sur le territoire du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation des comptes-rendus annuels 2012 des trois réseaux de chaleur sur le territoire de l'Agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

41. ENVIRONNEMENT Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de Latitude 21 - Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du Cadre de Vie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens, et des statuts ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour une période de 3 ans.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

42. ENVIRONNEMENT Traitement - Tarif 2014 pour la collectivité cliente Communauté de Communes Val de Norges

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le montant de la contribution financière 2014 que la Communauté de communes du Val de Norges devra verser à la Communauté de l'agglomération au titre du traitement de déchets soit : 62,50 € la tonne d'ordures ménagères incinérées et 73 € la tonne d'encombrants incinérés issus des déchetteries. La contribution est due au titre du service de traitement et est majorée d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes.
- Cette contribution sera à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

43. ENVIRONNEMENT Participation pour 2014 à la régie de Latitude 21 - Maison de l'Environnement de l'Architecture du Paysage et du Cadre de Vie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 313 000 € à l'Etablissement Public Local ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

44. CULTURE ET SPORTS Musée des Beaux Arts - Avenant à la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon du 25 janvier 2008

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 25 janvier 2008 ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

45. CULTURE ET SPORTS Equipements sportifs - Fonds de concours - Attribution à la commune de Longvic

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Longvic pour un montant de 1 030 000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ainsi que tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

46. CULTURE ET SPORTS Equipements sportifs - Fonds de concours - Attribution à la commune de Neuilly-Les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Neuilly-lès-Dijon d'un montant de 3 300 € pour la construction d'un skate-parc,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ainsi que tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

47. CULTURE ET SPORTS Commune de Chevigny-Saint-Sauveur - Rénovation du bassin extérieur de la piscine municipale - Modification du plan de financement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de confirmer** l'attribution d'un fonds de concours de 131 600 € à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur pour la rénovation du bassin extérieur de la piscine municipale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

48. CULTURE ET SPORTS Piscine olympique du Grand Dijon et salle d'escalade Cime Altitude 245 - Renouvellement du mode de gestion en délégation de service public - Lancement de la consultation pour le choix du nouveau délégataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de recourir** à la délégation de service public, sous la forme d'un contrat d'affermage d'une durée de 7 ans ;
- **d'approuver** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- **de lancer** la procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-18 ET R.1411-1 à R.1411-6 du Code général des collectivités territoriales.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

49. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique du Grand Dijon - Création d'un abonnement "Fitness et forme" - Tarification au 1er janvier 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la création de ce nouvel abonnement,
- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

50. CULTURE ET SPORTS Salle d'escalade Cime Altitude 245 - Tarification applicable au 1er janvier 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

51. CULTURE ET SPORTS Complexe sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire - Tarification applicable au 1er janvier 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014 ;
- **d'approuver** la convention annexée à intervenir avec les utilisateurs, et autorise les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

52. CULTURE ET SPORTS Stade d'athlétisme Colette Besson à Dijon - Tarification applicable au 1er janvier 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014 ;
- **d'approuver** la convention cadre ci-annexée et autorise les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les utilisateurs.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

53. CULTURE ET SPORTS Charles ROZOY - Proposition de contrat de partenariat au titre de l'année 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le contrat de partenariat avec Charles ROZOY ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le présent contrat ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

54. CULTURE ET SPORTS Soutien aux clubs professionnels - JDA - DFCO - DBHB - CDB - Stade Dijonnais pour la saison 2013 - 2014 - Subventions pour MIG et prestations de services

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 635 000 euros pour la saison 2013-2014 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP JDA Dijon Bourgogne portant l'octroi d'une subvention de 300 000 euros pour la saison 2013-2014 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP DBHB portant l'octroi d'une subvention de 476 400 euros pour la saison 2013-2014 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP CDB portant l'octroi d'une subvention de 181 000 euros pour la saison 2013-2014 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Stade Dijonnais portant l'octroi d'une subvention de 98 600 euros pour la saison 2013-2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

55. CULTURE ET SPORTS Association DFCO - Demande de subvention d'investissement pour son centre de formation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 457 000 euros pour le financement de son centre de formation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget primitif 2014.

SCRUTIN : POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 28 JAN. 2014

Le Président,



François REBSAMEN